Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

AUTORITÉ DE SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

APPROVAL CERTIFICATE

ORGANISME DE FORMATION À LA MAINTENANCE

MAINTENANCE TRAINING ORGANISATION

EMAR/FR 147-012

Vu le décret n°2013-366 du 29 avril 2013 et l'instruction interministérielle dite EMAR/FR, en vigueur, relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et des produits, pièces et équipements aéronautiques et relative à l'agrément des organismes et des personnes participant à ces tâches, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, le directeur de la sécurité aéronautique d'État, certifie que :

Pursuant to the decree n°2013-366 of 29 April 2013 and the interministerial instruction EMAR/FR relating to the continuing airworthiness of military and State owned aircraft and to aeronautical products, parts and appliances and relating to the approval of organisations and personnel to the conditions specified hereafter, the Director of the State Aviation Safety Authority, certifies that :

SABENA technics training

Aéroport de Bordeaux-Mérignac
19, rue Marcel Issartier
CS 50 008
33693 - MERIGNAC CEDEX

est un organisme chargé de la formation à la maintenance, Partie EMAR/FR 147, autorisé à dispenser des formations et à organiser des examens figurant sur la liste visée au plan d'agrément joint ainsi qu'à délivrer des certificats aux stagiaires.

is a Maintenance Training Organisation in compliance with EMAR/FR 147 approved to provide training and conduct examinations listed in the attached approval schedule and issue related certificates of recognition to students using the above references.

CONDITIONS / *conditions* **:**

1. **Le présent agrément est limité au domaine d'application défini dans la section correspondante du manuel approuvé des spécifications de l'organisme de formation à la maintenance (OFM) comme spécifié à l'annexe IV de l'instruction interministérielle EMAR/FR.**
   This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved Maintenance Training Organisation Exposition as referred to the annex IV of interministerial instruction named Part EMAR/FR .
2. **Le présent agrément implique le respect des procédures prévues dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme de formation à la maintenance (OFM) comme spécifié dans la Partie EMAR/FR 147**
   This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance training organisation exposition as referred to the Part EMAR/FR 147.
3. **Le présent agrément est valable tant que l'organisme de formation à la maintenance agréé Partie EMAR/FR 147 respecte les dispositions de la Partie EMAR/FR 147**
   This approval is valid whilst the approved maintenance training organisation remains in compliance with the Part EMAR/FR 147.
4. **Sous réserve de respecter les conditions précitées, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a été auparavant rendu, remplacé, suspendu ou retiré**
   Subject to compliance with the forgoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.

Date de délivrance initiale : *07/03/2023*
Date of original issue

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État et par délégation
Signed

Le général Jean-Baptiste POURET
Directeur de la navigabilité
Direction de la sécurité aéronautique d'État

PLAN D'AGRÉMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION A LA MAINTENANCE ET D'EXAMEN

MAINTENANCE TRAINING AND EXAMINATION ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE

EMAR/FR 147-012

SABENA technics training

Aéroport de Bordeaux-Mérignac
19, rue Marcel Issartier
CS 50 008
33693 - MERIGNAC CEDEX

CLASSE *Class*	CATÉGORIES *Rating*	LIMITATIONS *Limitations*	
TYPE *Type*	Be1.1	Fe1	C-130J-30 C-130J-30 vers KC130J (formation aux différences)
	Be1.3	Fe1	AS355 vers AS555AN moteur exclu (formation aux différences)
	Be2	Fe2	C-130J-30 C-130J-30 vers KC130J (formation aux différences) AS355 vers AS555AN moteur exclu (formation aux différences)
	Ce	Fe4	AS355 vers AS555AN moteur exclu (formation aux différences)

PLAN D'AGRÉMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION A LA MAINTENANCE ET D'EXAMEN

MAINTENANCE TRAINING AND EXAMINATION ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE

EMAR/FR 147-012

SABENA technics training

Aéroport de Bordeaux-Mérignac
19, rue Marcel Issartier
CS 50 008
33693 - MERIGNAC CEDEX

Le présent plan d'agrément se limite aux activités de formation à la maintenance et à l'organisation d'examen contenues dans le manuel approuvé des spécifications de l'organisme de formation à la maintenance (MTOE) comme spécifié dans la section A de l'EMAR/FR 147.

This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition referred to the EMAR/FR 147.

Référence du MTOE : Supplément MTOE EMAR/FR 147-012 Edition 0 d'octobre 2022 et ses versions ultérieures approuvées.

MTOE Reference:

Date de délivrance initiale :*07/03/2023*
Date of original issue

Date de la présente révision : *07/03/2023*
Date of this revision

N° de révision : **0**
Revision N° 0

Signature : Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État et par délégation
Signed
Le :
The

Le général Jean-Baptiste POURET
Directeur de la navigabilité
Direction de la sécurité aéronautique d'État

Suivi des révisions
Follow-up of revisions

Numéro de révision *Number of revision*	**Périmètre** *Perimeter*	**Date** *Date*
0	Délivrance de l'agrément initial formations aux types AS355 vers AS555AN « formation aux différences » catégories Be1.3, Be2, Ce, C-130J-30 catégories Be1.1 et Be2, C-130J-30 vers KC-130J « formation aux différences » catégories Be1.1 et Be2.	07/03/2023